



LE MAIRE

TOURS, le 4 février 2011

Monsieur,

Par courrier en date du 27 janvier vous me faites part de votre sentiment quant à la position que j'ai prise lors de la tenue du congrès du Front National à Tours, les 15 et 16 janvier dernier et m'interrogez à ce sujet.

Vous souhaitez tout d'abord savoir pourquoi, dans le cadre de mes prérogatives municipales en matière d'ordre public, je n'ai pas interdit la tenue de ce congrès. Sachez que l'idée, communément répandue, selon laquelle un maire dispose de toute latitude en la matière est erronée. suspendre un événement pour risque de troubles à l'ordre public n'est possible que lorsque lesdits risques sont d'une extrême gravité, pouvant mettre en péril l'intégrité des personnes et des biens, et qu'ils sont avérés. Une telle mesure ne peut être prise qu'en concertation avec les services de l'Etat, voire sur leur sollicitation. D'ailleurs, a posteriori, si les événements ayant eu lieu à la faveur de la tenue de ce congrès étaient sérieux, leur gravité n'auraient en aucun cas justifié une interdiction pure et simple du congrès. De plus, une telle décision, portée en justice par le Front National, aurait eu de grande chance d'être annulée.

Quant au Centre International de Congrès Vinci, société de droit privé, celui-ci n'aurait pu refuser de louer ses locaux sous peine d'être poursuivi pour refus de vente, ce qui s'est déjà produit ailleurs dans les mêmes circonstances.

Voilà pour les aspects juridiques mais il en est un autre que je souhaite évoquer ici.

Trouveriez-vous normal qu'un élu de la République use des prérogatives liées à son mandat pour tenter d'interdire l'expression d'une organisation politique légale quand bien même cette dernière serait à l'extrême opposé de ses convictions personnelles ? Cela serait à mes yeux un détournement du pouvoir confié par les Tourangeaux.

Vous m'interrogez également sur la raison qui m'a conduit à ne pas participer à la manifestation de protestation qui a eu lieu le 15 janvier ou encore à ne pas afficher de banderole sur le fronton de l'Hôtel de Ville.

Deux attitudes, aussi respectables l'une que l'autre, sont possibles face aux thèses défendues par ce parti. L'une d'elle consiste à manifester publiquement son désaccord à chacune des apparitions du Front National, l'autre vise à ne donner aucune résonance à ces apparitions afin de ne pas leur conférer l'écho médiatique tant attendu. Je m'inscris parmi les partisans de cette dernière. A la protestation contre un parti, je préfère en combattre les idées et leurs racines et ce combat-là se mène chaque jour, à travers l'action des uns et des autres pour rendre notre société plus juste et plus tolérante. Voilà pourquoi je ne fus pas présent à cette manifestation, voilà pourquoi aucune banderole n'est venue couvrir l'Hôtel de Ville. Celle-ci n'aurait fait que voiler un édifice incarnant avec force la République et sa

devise "Liberté, Egalité, Fraternité".

Nous avons choisi des chemins différents mais, je crois à la lecture de votre courrier, que nous partageons une même ferveur républicaine et un certain nombre de valeurs. Alors, même si je comprends et partage le désagréable émoi que cet événement a pu susciter, faisons nous grâce des préjugés et des jugements définitifs quant à la manière que nous pouvons avoir les uns et les autres d'exprimer notre attachement aux valeurs d'ouverture, de tolérance et de solidarité et ainsi, nous les renforcerons.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire, Premier Vice-
Président de la Région
Centre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean Germain", written over a horizontal line.

Jean GERMAIN